



**PROCES VERBAL
Du
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE EXCEPTIONNELLE DU 14 MARS 2022

**L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE 14 MARS
A 19H**

Le Conseil Municipal de la commune de PIAN SUR GARONNE régulièrement convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier COUSINEY, Maire

PRESENTS : M. COUSINEY, M. DAULON, M. FAVREAU, M. LORRIOT, MME LECOEVRE, MME BENNAMIAS, MME DUBERGEY, MME BEYNEIX, MME CREPEAU, MME LABAT-DUBOIS.

ABSENT(E)S : MME BAISSAS

POUVOIR(S) :

**DIDIER BILLION PROCURATION A MICKAËL FAVREAU
EMANUEL MACEDO PROCURATION A AXELLE LECOEVRE**

Madame Axelle LECOEVRE a été nommée secrétaire de séance.

Ouverture de séance 19H10.

D 2022 12 : DELIBERATION. LOCATION DES ALGECOS « MAISON MEDICALE »

Dans le cadre de la future maison médicale, dans l'attente de sa construction Monsieur le Maire présente le projet de location d'algécos et son impact financier sur le budget de la commune.

Le montant des prestations pour l'installation et la location sur 24 mois se monte à 49 547 .55 € HT ;

La proposition des loyers pour un médecin et une infirmière est de 400 et 300 euros, un total de recette mensuelle de 700 euros.

Monsieur Mickaël FAVREAU exprime au nom de Monsieur Didier BILLION son refus sur la proposition des loyers qui n'équilibre pas la dépense-recette du budget et son désaccord pour la location des algécos.

Madame Axelle LECOEVRE explique la position de Monsieur Emanuel MACEDO en désaccord sur les loyers.

Le Conseil municipal après délibération 12 voix pour et 1 voix contre approuve la location des algécos.

D 2022-13 : DELIBERATION : TRAVAUX DE VOIRIE CHEMIN DES SABLES

Monsieur le Maire présente les 2 tranches d'aménagement du Chemin des Sables.

Le montant des travaux est estimé à 376 970 € HT, subventionné à 40 % par le département D.E.T.R.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

D 2022-14 : PROJET PEDAGOGIQUE PISCINE POUR LES ENFANTS DE L'ECOLE

Monsieur le Maire présente le projet de piscine pour les enfants de l'école et informe que le transport au Spadium à LANGON sera pris en charge par la commune pour un montant de 1037.78 euros TTC pour 12 sorties.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

La séance est levée à 19h.